

bibliothèque de défunt Monseigneur l'archevêque de Lyon, (1) fait par nous Anthoine Cellier et Léonard Plaignard, (2) marchands libraires de la dite ville, experts pris et nommés d'office par Monsieur le Lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, suivant son ordonnance du 13 juillet 1693, rendue sur les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy esd. siège et sénéchaussée, auquel inventaire et estimation a esté procédé ainsy qu'il suit. »

Ce registre, on peut le dire, est un véritable trésor bibliographique, un des monuments trop rares révélant ce que fut l'une de nos anciennes collections de livres. Il est ressorti de l'étude attentive que je me hâtai d'en faire que la bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville était divisée en trois séries, d'après les formats des volumes, les *in-folios*, les *in-quartos* et les *in-octavos*, sans cependant qu'on eût indiqué dans l'inventaire par un blanc, un trait ou un titre cette division. Du reste, cette classification était alors d'un usage général, et je l'ai retrouvée dans le catalogue de la bibliothèque publique de Lyon, formée au siècle dernier, par le Consulat,

(1) Cet inventaire gisait par terre, au milieu de tas énormes de registres tombés comme des avalanches, de tablettes que la trépidation du sol de la rue au passage des voitures avait détachées des murs. Et cependant les archives de la Cour de Lyon sont des plus riches encore, malgré les pertes qu'elles subirent pendant l'inondation de 1840, où on les oublia, pendant quinze jours, dans le rez-de-chaussée de l'ancienne préfecture. Depuis lors, on les a transportées, pêle-mêle, dans les combles du Palais de Justice, où la pluie et la poussière, arrivant par les vitres brisées, leur ont été encore si funestes. C'est en vain que les chefs de la Cour ont demandé au Conseil général une allocation pour mettre à l'abri tant de monuments historiques. C'est en vain aussi que, comme délégué de la Cour, j'ai appelé chaque année l'attention des inspecteurs généraux des archives de l'État sur cette lamentable et honteuse situation. Il est cependant question aujourd'hui de transporter ces archives judiciaires dans la nouvelle préfecture qu'on bâtit aux Brotteaux. Mais que de pertes a subies cette collection depuis 1792 !

(2) Ce Léonard Plaignard était probablement le fils de François, lequel avait acheté, vers 1634, le magasin de librairie avec Jean Caffin, de Jean Pillehote, situé « rue Mercière, à l'enseigne du nom de Jésus. » (Voir : *Imprimeurs lyonnais. Jean Pillehote et sa famille*, par Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire de la Ville de Lyon. — *La Revue lyonnaise*, tome VIII, page 569.